



Réunion du : 4 novembre 2021 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 9

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme TOURNOIS Cécile

## 1 – FOOT A 11.

### 1.1. Demande de modification de rencontre

Championnat U15 Brassage poule A - Match N° 50539.2, Snid 1 / E. La Machine 1 du 6 novembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 14h30.**  
Demande acceptée.

## 2 – FOOT A 8.

### 2.1. Demandes de modifications de rencontres

Championnat U13 D1 Brassage- Match N° 50614.2, Cosne 1 / Afgp 58 1du 6 novembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 9h30.**  
Demande acceptée.

Championnat U13 D2 Brassage poule B2 - Match N° 50645.2, Coulanges 1 / FC Nevers Fém. 3 du 6 novembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 10h.**  
Demande acceptée.

Championnat U13 D2 Brassage poule B3 - Match N° 50661.1, FC Nevers 2 / E. Marzy-Rcncs 1 du 25 septembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 8 décembre à 16h.**

**Demande refusée à cette date.**

➤ ***La commission précise que la dernière journée de cette « phase automne » est fixée au 4 décembre.***

***Vu que le classement définitif aura une influence directe sur la composition des futurs groupes « Phase printemps » aucune rencontre ne pourra être repositionnée après la date du 4 décembre.***

Championnat U13 D2 Brassage poule B4 - Match N° 50675.2, Charrin 1 / Cercy 1 du 6 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au dimanche 7 novembre à 10h.**

Demande acceptée.

Championnat U13 D2 Brassage poule B5 - Match N° 50689.2, Chantenay 1 / Snid Fém. 4 du 6 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 10 novembre à 17h30.**

Demande acceptée.

### 3 – INFOS CLUBS.

La commission rappelle que la dernière journée de nos championnats est fixée au 4 décembre.

Par conséquent, aucune demande de report après cette date ne sera acceptée. Notre règlement précise que la dernière journée d'un championnat ou phase qualificative, toutes les rencontres doivent être jouées à la programmation initiale.

### 4 – DEMANDE DE REPORT D'UNE RENCONTRE OU CHANGEMENT D'HORAIRE.

Rappel de la procédure officielle via « FOOTCLUBS » :

1. Appliquer impérativement la procédure réglementaire stipulée page 124 de l'annuaire du District de la Nièvre de Football. En cas de match remis, la commission encourage les clubs à s'entendre préalablement sur leur future date de jeu afin qu'elle figure sur cette même demande de report.
2. Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au mercredi 16 juin (**date fictive**) afin que les clubs puissent prochainement adresser une demande de report via « FootClubs ».
3. Allègement (Foot à 11 et à 8) : Une rencontre non jouée à la date initialement prévue au calendrier officiel pourra être repositionnée **dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un mail des 2 clubs soit adressé au secrétariat du District** au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu. Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et entraînera une amende pour les deux clubs.

Le Président.



\*\*\*\*\*

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*